

Recommandation 836 (1978)¹

Lutte contre le cancer

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Profondément préoccupée par le nombre considérable de victimes que les maladies cancéreuses font chaque année dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ;
2. Se rendant compte que le cancer constitue de plus en plus une cause de préoccupation, voire de crainte irraisonnée, dans l'opinion publique ;
3. Rappelant que, d'après les informations dont elle dispose, le cancer peut être guérissable lorsqu'il est décelé à temps ;
4. Convaincue que le grand public doit en être informé grâce à des campagnes menées au travers des media et visant à encourager des examens médicaux réguliers de dépistage ;
5. Soulignant la nécessité de procéder à des contrôles de dépistage précoce auprès des catégories de personnes les plus exposées, de mettre au point des méthodes de dépistage précoce efficaces et de faire participer activement les citoyens à la lutte contre le cancer, par exemple en utilisant l'autoexamen comme moyen de dépistage précoce, notamment dans les cas de cancer du sein ;
6. Constatant sur le plan de la prévention que, d'une part, il existe trop peu de services de dépistage du cancer et que, d'autre part, les hôpitaux ne disposent pas toujours des installations nécessaires pour un dépistage efficace et systématique de la maladie ;
7. Consciente du fait que, même lorsqu'il existe des structures de dépistage, des couches entières de la population y ont parfois difficilement accès ;
8. Considérant qu'il faudrait procéder à une recherche systématique des facteurs cancérigènes, tant dans le domaine de l'environnement que dans celui des produits de consommation et de fabrication industrielle, en particulier le tabac, afin de prévenir l'apparition du cancer ;
9. Consciente de ce que, pour être efficace, la lutte contre le cancer doit être systématique et coordonnée aussi bien au niveau national qu'international, et que dans la recherche anticancéreuse un renforcement de la coopération entre les Etats membres du Conseil de l'Europe est souhaitable, et même indispensable,
10. Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe :
 - a. à organiser des campagnes de vaste envergure pour informer le public sur le cancer et le dédramatiser, pour répandre l'idée que la plupart des formes de cancer sont guérissables si elles sont découvertes à temps, et pour convaincre l'opinion de l'utilité des examens réguliers et du dépistage précoce ;
 - b. à munir les hôpitaux de moyens de dépistage systématique, par exemple les installations permettant des examens endoscopiques et cytologiques, et à créer des centres de dépistage spécialisés, ainsi que des unités mobiles de diagnostic précoce en vue de toucher toutes les couches de la population ;

1. Voir [Doc. 4133](#), rapport de la commission des questions sociales et de la santé. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 7 juillet 1978.



- c. à développer et aider financièrement les services anticancéreux en vue de les intégrer dans des services hospitaliers généraux ou de faciliter leur coopération avec ceux-ci ;
- d. à procéder à une recherche et à une supervision rigoureuses des produits et facteurs cancérigènes, et en particulier à intensifier l'information et l'action législative contre l'usage du tabac et l'abus d'alcool, à la lumière de la [Recommandation 716 \(1973\)](#) de l'Assemblée ;
- e. à tout mettre en oeuvre pour faire progresser la recherche anticancéreuse, notamment en finançant des centres de recherche nationaux et internationaux, tel celui de l'Organisation mondiale de la santé à Lyon, et à faciliter la coopération entre les différents centres de recherche d'Europe ;
- f. à ratifier les conventions internationales fixant des normes en vue de réduire l'exposition aux risques de cancer professionnel, en particulier la Convention 139 de l'OIT, concernant la prévention et le contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes, et à améliorer le système d'enregistrement des données afin de surveiller l'évolution de la fréquence du cancer dû à des risques professionnels.